

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU 07 DECEMBRE 2015**

SIDEPA : Rapport sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement non collectif

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement non collectif et précise que le document est public et peut être consulté à tout moment.

Budget principal – virement de crédits : DM n°2

Pour la réintégration des programmes de voirie 2013/2014 les virements de crédits suivants ont été approuvés par le conseil municipal à l'unanimité

<u>Dépenses d'investissement</u>	c/2151/041	:	92 220 €
<u>Recettes d'investissement</u>	c/1323/041	:	20 000 €
	c/16878/041	:	72 220 €

Contrat de maintenance alarme foyer-club et groupe scolaire des 2 Tilleuls

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition des extincteurs BERNARD de SAINT AMAND MAGNAZEIX d'un montant de 290.40 € TTC soit 242.00 €HT concernant le contrat de maintenance des alarmes incendie du foyer-club et du groupe scolaire des 2 Tilleuls

Demande de DETR : onduleur du foyer-club

Suite à une réhabilitation électrique il y a lieu d'équiper le foyer-club d'un nouvel onduleur pour alimenter les blocs de sécurité. A cet effet 2 devis sont présentés :

Extincteurs BERNARD	7 730.00 € HT soit 9 276.00 € TTC
Mr Fabien PLANCKEEL	5 010.00 € HT soit 6 012.00 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de Mr PLANCKEEL et sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de PEYRAT DE BELLAC – Année scolaire 2014/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire payer aux communes de résidence des enfants scolarisés au groupe des 2 Tilleuls une participation de 420 € par enfant pour l'année scolaire 2014/2015.

Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC – Année scolaire 2014/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la somme de 1 774.34 € correspondant à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC pour l'année scolaire 2014/2015.

Salle de réunions multi-activités : avenant n°1 au marché de travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux supplémentaires imposés à l'entreprise BOUCHARD concernant la pose de sommiers béton pour un montant de 4 528.56 € TTC soit 3 773.80 € HT et autorise Mme Le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot gros œuvre avec l'entreprise BOUCHARD.

Fondation du patrimoine : adhésion et appel au Mécénat populaire

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention décide :

- D'adhérer à la Fondation du patrimoine pour une cotisation de 120 €
- D'engager les travaux nécessaires à la restauration du Vieux Pont de Beissat conjointement avec la commune de SAINT OUEN SUR GARTEMPE, suite au diagnostic de l'ouvrage
- De lancer une souscription publique faisant appel au Mécénat Populaire et au Mécénat d'entreprise en partenariat avec la Fondation du Patrimoine en Limousin

Contrat de dératisation – campagne 2015/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les contrats de dératisation ci-dessous pour la campagne 2015/2016

- Dératisation des stations et des réseaux eaux usées 554.80 € HT
- Dératisation du restaurant scolaire et de la chaufferie 75.00 € HT

Avenant n°2 au contrat d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux publics

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux avec l'entreprise LIMOUSIN ENTRETIEN pour un montant de 1 392.88 € TTC (révision de prix : +2.3%)

Numérisation des 2 cimetières

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de la société ACTIUM CARTOGRAPHIE basée à PANAZOL pour un montant de 4 500 € HT concernant la numérisation des 2 cimetières.

Demande de mise à disposition gracieuse du foyer-club de la maison des Cinq le dimanche 13 mars 2016

Par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder gratuitement le foyer-club polyvalent à la maison des cinq pour l'organisation de leur loto le dimanche 13 mars 2016 et décide d'appliquer le tarif de 330 € s'ils souhaitent bénéficier de cette salle.

Avis sur l'enquête publique sur le projet éolien de La Croix de la Pile

Par 13 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet éolien de la Croix de la Pile prévoyant la construction de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de BLOND, BELLAC, MEZIERES SUR ISSOIRE ET PEYRAT DE BELLAC.

Avis sur l'enquête publique sur le projet éolien de La SARL LES LANDES ENERGIES sur les communes de SAINT BONNET DE BELLAC et SAINT MARTIAL SUR ISOP

Par 13 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet éolien de la SARL LES LANDES ENERGIES sur les communes de SAINT BONNET DE BELLAC et SAINT MARTIAL SUR ISOP prévoyant la construction de 6 éoliennes et de 2 postes de livraison.

Demande d'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne (PDIPR) – boucle du Haut Limousin – étape n°5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « Boucle du Haut Limousin – étape 5 »

Schéma de mutualisation : avis sur les fiches actions

Mme le Maire présente à l'assemblée les 8 fiches actions dans le cadre de la mutualisation

- 1 – mutualisation des services entre la ville centre et la Communauté de Communes du Haut Limousin
- 2 – espaces verts et fleurissement
- 3 - formation
- 4 – équipements sportifs
- 5 – organisation des services techniques
- 6 – hygiène et sécurité
- 7 – mise en place d'un groupement de commandes
- 8 – mise en réseau des secrétaires de mairie

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre décide d'approuver le schéma de mutualisation pour les fiches 6 et 8.

Avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale

Madame le Maire présente le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet soit une fusion de la Communauté de Communes du Haut Limousin avec la Communauté de Communes de la Basse Marche et la dissolution du Syndicat Intercommunal de la voirie et du transport scolaire des cantons de BELLAC et MEZIERES SUR ISSOIRE (SYGESBEM) inclus dans l'EPCI issu de la fusion des Communauté de Communes du Haut Limousin et de la Basse Marche

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- Emet un avis défavorable sur le projet de schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet
- Emet un avis favorable à la création d'un EPCI à l'échelle du Pays du Haut Limousin

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 07 décembre 2015 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 11 décembre 2015 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON